

**ARRETE N°80\_2024A**  
**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DE COMPOSITION**  
**DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET**

**Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,  
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 31 et 90,  
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au jeudi 8 décembre 2022,  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2022 instituant le CST et fixant le nombre de sièges à 6 représentants du personnel titulaires et 5 représentants de l'employeur titulaires,  
Vu le procès-verbal des opérations électorales du 9 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au CST et la proclamation des résultats de l'élection,  
Vu l'arrêté n°12-2023A portant modification de l'arrêté de composition du comité social territorial de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en date du 10 février 2023,  
Vu l'arrêté n°38-2023A portant modification de l'arrêté de composition du comité social territorial de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en date du 20 juin 2023,  
Vu l'arrêté n°16-2024A portant modification de l'arrêté de composition du comité social territorial de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en date du 6 mai 2024,  
Vu l'arrêté n°34-2024A portant modification de l'arrêté de composition du comité social territorial de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en date du 9 septembre 2024,  
Vu la démission de son poste de représentant du personnel suppléant pour la CGT de Monsieur Mathieu BENEDICTO,  
Vu les démissions successives de leur poste de représentant du personnel suppléant pour l'UNSA de Madame Valérie BRIAND, de Madame Nathalie SINDOU, de Monsieur Richard LAURENT, de Madame Sophie ANDERSON,  
Vu le départ par rupture conventionnelle de Madame Laurence HOULLEMARE, membre titulaire de FO, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La composition du Comité Social Territorial de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet s'établit comme suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Représentants de la collectivité :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paul SALVADOR - Président	Nicolas GERAUD - Vice-Président
Pierre TRANIER - Vice-Président	Laurence CRANSAC-VELLARINO - Conseillère communautaire
Christian LONQUEU - Conseiller communautaire	Bernard MIRAMOND - Conseiller communautaire
Serge GARRIGUES - Conseiller communautaire	Francis MONSARRAT - Conseiller communautaire
François JONGBLOET - Conseiller communautaire	Thierno BAH - Conseiller communautaire

**Représentants des personnels :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Loïc TILLIER - CGT	Désirée SANDOLI - CGT
Sylvie ALBOUY - CGT	Nadia TABOUCHE - CGT
Jean-Luc ORIVE - FO	Corinne GRIGOLATO - FO
Audrey BESSIERE - FO	Nadine SIMON - FO
Chloé DESGRANGES - SDATT	Sandrine VIALA - SDATT
Ingrid KUNTER PAPEIX - UNSA	Isabelle MAS - UNSA

**ARTICLE 2 :**

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le préfet du Tarn et affiché dans les locaux de la Communauté d'agglomération.

Fait à Técou, le 26 NOV. 2024



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 27 NOV. 2024

Publication - Mise en ligne le 27 NOV. 2024 et/ou Notification le